

Madame, Monsieur,

L'opérateur désigné du **CAMBODGE**, Cambodia Post, me prie d'informer les opérateurs désignés des autres Pays-membres de l'Union de ce qui suit:

«Cambodia Post est victime de la production et de la diffusion de timbres-poste illicites en son nom et cherche à obtenir le soutien et l'assistance des Pays-membres de l'UPU pour lutter contre ce problème.

Cambodia Post a découvert récemment un timbre portant l'image d'Angkor Wat et d'une valeur faciale de 3000 riels, tel que figurant en annexe 1, apposé sur une carte postale à destination de l'Autriche ayant été déposée dans une boîte postale.

Cambodia Post confirme le fait que ce timbre est illicite et ne peut pas constituer une preuve d'affranchissement valable et dénonce et condamne fermement le concept, l'impression et la vente de ces timbres illicites. Cette activité regrettable cause un préjudice moral et économique au Cambodge.

Par conséquent, Cambodia Post requiert la coopération et l'appui de tous les Pays-membres de l'UPU et de ses organes pour interdire la vente et la circulation des timbres illicites conformément à leur législation et à leur réglementation respectives ainsi qu'aux dispositions de la Convention postale universelle et pour aider le Cambodge à prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées pour traduire les auteurs de ces délits en justice.»

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Murray Buchanan
Directeur des affaires réglementaires,
économiques et des marchés

Annexe 1

